

# DEMANDE D'INSCRIPTION OU DE RÉINSCRIPTION À LA CANTINE DE SERRES

Valable uniquement pour les enfants inscrits à l'école de Serres à la rentrée scolaire **2025-2026** (maternelle ou primaire)

**À partir de 3 ans, dans la limite des places disponibles**

Sous condition d'acceptation de la commune de résidence de l'enfant

**EN CAS DE GARDE ALTERNÉE UNE FICHE PAR PARENT EST À REMPLIR**

**TOUTE MODIFICATION DOIT ÊTRE SIGNALÉE SANS DÉLAI, PAR ÉCRIT, EN MAIRIE DE SERRES**

L'inscription ne sera prise en compte qu'après dossier complet  
et des règlements à jour des sommes dues en cas de réinscription  
afin d'ouvrir l'accès au portail de réservation ARG famille

## **Renseignements concernant l'enfant :**

Nom, prénom				
Date et lieu de naissance				
Classe fréquentée en septembre 2025				
Inscription (rayez les cases inutiles)	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
À compter du				

**Repas sans porc**

## **Renseignements concernant la famille :**

**Parent 1**

**Parent 2**

	Parent 1	Parent 2
Nom, prénom		
Adresse		
Date et lieu de naissance		
Courriel		
Téléphone		
Employeur		
Horaires de travail		

**L'enfant vit :** (cocher la case correspondante, il s'agit également du responsable du règlement)

- chez les deux parents  
 chez le parent 1  
 chez le parent 2  
 en alternance chez le parent 1 et le parent 2 (dans ce cas, remplir une fiche par parent)

Personnes habilitées à récupérer l'enfant (une pièce d'identité sera demandée)

Nom, Prénom, qualité

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait à

Le

Signature parent 1

Signature parent 2

**Attestation employeur à fournir impérativement pour les deux parents**

**Merci de nous retourner cette fiche avant le 31 juillet 2024**

**TRES IMPORTANT : faire viser cette inscription par la commune de résidence**

**VISA DE LA DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE POUR PARTICIPATION AUX FRAIS DE CANTINE**

**Commune 1 :**

**Résidence chez les deux parents ou l'un des parents seulement (justificatif à fournir)**

Le montant à facturer à la famille par la Commune de Serres est de :

La différence entre ce montant et le coût de revient sera facturé à la commune

À : le

Signature du Maire et cachet de la Mairie